



# Humanitaires et militaires, les liaisons dangereuses

**Docteur Pierre Micheletti**  
Président de Médecins du Monde

ES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES ISSUES DU “SANS-FRONTIÉRISME” SE sont construites à partir d’un cadre de référence qui obéit à des contraintes multiples.

Nous souhaitons que nos interventions se distinguent clairement des logiques des États, nous souhaitons accéder aux victimes dans toutes les circonstances et, enfin, notre génération d’organisations non gouvernementales (ONG) revendique fortement un pouvoir de prise de parole conçue comme une stratégie de témoignage et d’interpellation des opinions publiques et de la communauté internationale.

La question des relations entre humanitaires et militaires devenue, dans un certain nombre de conflits récents (Rwanda, Bosnie, Kosovo), plus prégnante et plus visible pour certaines ONG, résume, à elle-seule, les contradictions dans lesquelles se trouvent les humanitaires, dès lors que se posent les questions cruciales de l’accès aux victimes et de la sécurité des équipes.

Dans un premier temps, nous rappellerons un certain nombre de points fondamentaux qui constituent le cadre de référence de l’humanitaire du xx<sup>e</sup> siècle. Puis, nous décrirons certaines des évolutions récentes des théâtres d’intervention depuis 1989 et la chute du mur de Berlin. Nous verrons en quoi ces nouveaux contextes d’intervention ont amené les ONG à des interventions conjointes avec les militaires. Les armées développent elles-mêmes des stratégies qui rendent plus difficilement lisibles sur le terrain, la place et les mobiles des différents acteurs.

Nous étudierons, enfin, les conséquences à court et long termes, pour les ONG, de ce brouillage de la place de chacun.

## [ Le cadre de référence. ]

La génération des “sans-frontières”, à la fin des années soixante-dix, s’est construite sur un certain nombre de repères : le caractère a-religieux de nos organisations, leur a-politisme, la volonté d’un accès universel aux victimes, une volonté d’indépendance nette par rapport aux États, y compris dans l’origine de nos financements, ainsi qu’une volonté conjointe de pouvoir soigner les victimes et rendre compte de situations constatées sur le terrain afin de témoigner des réalités sanitaires ou des mécanismes générant des situations parfois dramatiques.

Pour pouvoir accéder aux victimes et revendiquer une certaine liberté d’expression, il est donc de première importance de n’apparaître ni partie prenante dans des conflits qui déchirent certains pays, ni partie prenante de la politique de nos pays d’origine afin de ne pas endosser le rôle de la branche médicale humanitaire des intérêts de nos gouvernements.

Ces possibilités d’action reposent sur le triptyque “indépendance, impartialité et humanité” revendiqué par les humanitaires.

Mais des évolutions récentes sont venues complexifier la perception, sur les lieux de conflit, du positionnement des ONG dans leurs relations et liens avec les interventions militaires étrangères aux pays concernés, souvent sous bannière onusienne.

Si les mécanismes de ce brouillage sont multiples, les conséquences portent constamment sur la sécurité et, au total, hypothèquent la capacité de déploiement et, donc, de secours des ONG.

## [ Les évolutions des contextes et les causes du brouillage des différentes formes d’intervention. ]

Les recompositions politiques intervenues après 1989 et l’implosion de l’Union soviétique ont, en effet, eu, entre autres conséquences,

de réactiver les antagonismes culturels, ethniques ou religieux (réels ou instrumentalisés) dans un certain nombre de régions ou de pays.

La question religieuse et, en particulier, les clivages entre l'Occident et le monde arabo-musulman est devenue une préoccupation centrale pour les humanitaires. Il faut la mettre en perspective avec un autre phénomène contemporain d'importance : la mondialisation de l'information. Début février 2006, surgit, en Europe, le débat autour de la publication, au Danemark, des caricatures du prophète Mahomet.

Le 12 février, sous la pression, les ONG scandinaves réduisent leurs effectifs et préparent l'évacuation de leur personnel au Darfour, région du Soudan située à des milliers de kilomètres...

La question religieuse apparaît ici comme un puissant vecteur d'un effet-papillon que l'on perçoit de façon manifeste : un battement d'ailes provoqué par des dessins parus dans un journal européen entraîne, en cascade, une crise de dimension internationale et des inquiétudes majeures qui divisent la classe politique et crispent (plus ou moins spontanément) la communauté musulmane mondiale. Ces événements montrent, une nouvelle fois, combien les associations humanitaires ont dû mal à se situer hors des grandes lignes de fractures internationales et à échapper aux instrumentalisation de tous bords.

En Irak, en Afghanistan, en Tchétchénie, au Pakistan, ces questions sont, de nos jours, particulièrement

sensibles pour les acteurs humanitaires.

Ces pays, pour des raisons différentes, sont

devenus des terres d'expression de tensions entre l'Occident et le monde arabo-musulman. Ce sont, aujourd'hui, des lieux emblématiques de ce que d'aucuns interprètent comme un choc entre un Occident conquérant, les "croisés", et un Djihadisme lui-même parti en guerre tous azimuts contre les "Kuffar" (infidèles).

À la radicalisation des clivages ethniques et religieux, il convient d'ajouter, comme carburant de la violence, l'émergence d'une délinquance de droit commun provenant de la démobilisation de groupes armés et de guérillas : des pays comme le Salvador, le Guatemala, la Tchétchénie ou l'Angola en constituent des exemples.

Il n'est, aujourd'hui, plus neutre d'être un volontaire français en Côte-d'Ivoire, américain dans la bande de Gaza, chrétien en Afghanistan ou au Pakistan. Cela remet en cause le cadre de référence des organisations humanitaires.

La part croissante, dans le budget des ONG, de financements institutionnels, en particulier européens – l'Union européenne est le premier financeur mondial –, est venue renforcer cette perception, en permettant que soit assimilé l'acte de solidarité citoyen avec les positions géostratégiques des pays donateurs.

Dans certains contextes l'argent a une odeur.

Toutes ces évolutions conduisent donc à instaurer, chez les humanitaires, une attention majeure aux questions de sécurité qui a, comme conséquence, des rapprochements de plus en plus fréquents avec des armées sous bannière onusienne ou occidentale.

Deux situations de natures différentes peuvent conduire à brouiller la perception globale des liens entre humanitaires et militaires,

même si, dans les deux cas, c'est de sécurité dont il s'agit.

Les situations d'"amont", où des ONG internationales peuvent se trouver dans la situation de demander une inter-

vention armée internationale, en constituent la première modalité.

La préoccupation centrale est, ici, celle d'agir sur les mécanismes qui conduisent à des crises humanitaires majeures, de séparer les belligérants, de protéger les populations civiles et de permettre l'accès des équipes soignantes aux victimes.

Il s'agit-là, fondamentalement, de la part des humanitaires, d'appeler à des interventions internationales qui relèvent de l'application du droit international humanitaire et de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. La sécurité des populations civiles est, ici, au cœur des préoccupations.

D'autres situations peuvent conduire les humanitaires à agir avec l'aide ou sous la protection de forces armées internationales, pour des raisons logistiques ou pour des raisons de sécurité, dans des cas où le déploiement a été décidé par la communauté internationale, en dehors de toute interpellation des ONG. La sécurité des équipes humanitaires est ici centrale.

Nous voyons bien que ces deux types de situations sont de natures différentes mais que les conséquences sont potentiellement identiques sur l'image des liens entre humanitaires et militaires

La situation actuelle au Darfour illustre ces scénarios et les hésitations et tensions qu'ils induisent chez les humanitaires.

De fait, dans cette région de l'ouest du Soudan, plusieurs ONG internationales présentes, dont Médecins du Monde, font le constat d'un recul constant dans leur capacité à accéder aux victimes, hors des camps de déplacés, et d'une recrudescence des actions violentes à l'égard de la population et des personnels humanitaires.

Dans un tel contexte, il est clair que la question d'une interpellation de la communauté internationale pour obtenir le déploiement de Casques bleus, en lieu et place des troupes de l'Union africaine, actuellement présentes mais notoirement insuffisantes pour assurer une protection effective des populations, deviennent des questions d'actualité.

Si, d'aventure, à la demande des ONG internationales, étaient déployées des troupes, le maintien sur le terrain de la présence des humanitaires viendrait alors renforcer la symbolique de la connivence





entre les démarches d'intervention médicale et les démarches militaires.

Mais si, malgré une telle demande des humanitaires, des troupes de l'ONU n'étaient pas mandatées, cet appel, immédiatement interprété et/ou utilisé par les autorités soudanaises, comme un acte hostile destiné à justifier l'intervention de troupes non africaines, pourrait conduire à l'expulsion de l'ensemble des ONG encore actives sur le terrain, laissant, sans soins et sans témoins, la population du Darfour. Cette interpellation, pourtant motivée par le souci de restaurer un accès et une aide plus larges, aboutirait ainsi au contraire de l'effet recherché et exposerait les équipes à des violences.

C'est dire à la fois combien ce genre de décision est délicat, mais c'est aussi l'occasion de souligner que les humanitaires ne doivent pas servir de cache-misère à celles de la communauté internationale. De telles décisions d'intervention ne peuvent faire l'objet de manœuvres dilatoires au prétexte fallacieux que ce sont les interpellations des humanitaires qui doivent servir de détonateur à la mise en œuvre d'éventuelles interventions militaires internationales de protection.

Les catastrophes naturelles constituent des situations particulières où l'affichage d'une proximité, entre humanitaires et militaires, est, du moins en théorie, moins lourde de conséquences sur les risques de confusion décrits précédemment. Ces situations ne sont pas sans risques.

D'une part, parce que certaines régions victimes de telles catastrophes ne sont pas exemptes de conflits internes. Le Sri Lanka, touché par le tsunami, en constitue un exemple. Plusieurs mois après la survenue du raz-de-marée et après le relatif *statu quo* qui s'instaura entre forces gouvernementales et mouvement de l'opposition armée des Tigres tamouls, après une période d'apaisement, le conflit endémique a repris ses droits aboutissant, il y a quelques semaines, à l'assassinat, de sang-froid, de 17 employés locaux de l'association Action contre la Faim !

D'autre part, quand ces catastrophes surviennent dans des contextes politiques non conflictuels, même s'il n'y a pas de conséquences locales immédiates, les interventions conjointes entre forces armées occidentales et humanitaires d'ori-

gine européenne, contribuent, à long terme, à alimenter la confusion des images.

Le brouillage est, par ailleurs, entretenu par les évolutions des modalités d'intervention des forces armées elles-mêmes qui développent, de plus en plus souvent, des actions humanitaires de type civilo-militaires.

Les armées étrangères engagées dans des conflits internes ont de plus en plus fréquemment recours à des sociétés militaires privées.

Nous ne développerons pas ici cet aspect qui relève de choix propres aux forces armées que les humanitaires ne peuvent que constater.

Mais on voit bien comment s'instaure ainsi une sorte de continuum qui emboîte des représentations intriquées entre militaires, militaires/humanitaires, militaires privés, humanitaires privés...

Ces différents mécanismes aboutissent à une perte de l'immunité dont bénéficiaient, jusqu'alors, les ONG et leurs équipes sur le terrain.



**[ Les conséquences  
à court et long termes  
de la collusion entre humanitaire  
non gouvernemental  
et intervention militaire. ]**

Le poids des évolutions récentes ainsi qu'un certain nombre de précédents sur le terrain renforçant l'image d'une collusion entre humanitaires et militaires, ont des conséquences à court et long termes pour la sécurité des acteurs de la solidarité internationale.

Les associations humanitaires n'ont pas manqué d'être concernées par ces évolutions et leur cortège de violence. À partir des années quatre-vingt-dix, au Rwanda, au Burundi, au Kosovo, dans le Caucase, on a pu constater que s'émoussait la relative immunité dont jouissaient les ONG. Nombre d'acteurs nationaux et internationaux ont payé de leur vie leur engagement sur le terrain.

S'il est difficile de disposer de chiffres précis sur le nombre d'incidents de sécurité, de blessés ou de décès, par zone d'opération, type d'organisation ou par année, le récent rapport *"Providing Aid in Insecure Environments: Trends in Policy and Operations"* (Abby Stoddard, Adele Harmer et Katherine Haver, ODI-HPG, septembre 2006), annonce que 83 acteurs humanitaires ont perdu la vie dans des incidents violents en 2006, soit trois fois le nombre de soldats tués en missions de maintien de la paix pour les Nations unies.

Au cours des dix dernières années, plus de 1100 humanitaires ont été tués au cours de plus de 500 attaques sur des opérations d'aide aux populations civiles.

Le même rapport précise que les personnels nationaux représentent 80% des victimes des incidents de sécurité qui touchent les acteurs humanitaires.

La dangerosité du brouillage de l'image peut s'exprimer, dans le pays où se déroule le conflit, comme à distance, du fait de l'extrême rapidité de la circulation de l'information, des effets de la mondialisation et des clivages ethniques et religieux dont peuvent se saisir différents groupes armés.

À court terme, comme en témoigne l'assassinat d'une volontaire de l'ONG CARE, en Irak, en 2006, la violence de groupes extrémistes peut frapper directement les

volontaires d'ONG internationales, considérés comme appartenant aux pays belligérants et aux "envahisseurs". Dans ce cas, les humanitaires sont identifiés comme des supplétifs des troupes étrangères présentes sur le territoire, des intérêts et des idéologies qu'ils véhiculent.

À plus long terme, la répétition de l'affichage conjoint des deux types d'interventions altère inexorablement et durablement l'image des ONG, comme en témoigne l'exemple décrit à propos de la publication des caricatures de Mahomet.

Si cette confusion des images et des intérêts venait à s'installer durablement, c'est toute la logique du "sans-frontiérisme" qui serait remise en cause.

L'aire géographique du déploiement potentiel des ONG européennes se trouverait considérablement réduite dans une sorte d'autocensure que devraient s'imposer les ONG dans leur capacité à exposer les volontaires internationaux et les équipes locales.

Dans un tel scénario, on assisterait alors à une rétraction des capacités d'intervention aboutissant à une vaste réduction des zones d'application du droit international humanitaire.

Ainsi, nous constatons, de nos jours, des tendances lourdes en matière de politique internationale et la confusion, réelle ou manipulée, entretenue entre humanitaires et militaires, et à l'égard des logiques qui président à chaque type d'interventions.



Une liaison entre humanitaires et militaires n'est donc, du point de vue d'une ONG comme Médecins du Monde, non seulement pas neutre mais constitue une liaison potentiellement dangereuse à court et à long termes.

Aujourd'hui les militaires développent des actions humanitaires. Les humanitaires s'affichent aux côtés des forces armées internationales. Les militaires s'entourent de sociétés militaires privées...

Les lignes de partages deviennent floues aux yeux des belligérants.

Les marges de manoeuvre reposent, à la fois, sur la réaffirmation de la part des ONG d'un certain nombre de fondamentaux, en particulier leur dimension citoyenne et privée, et sur un positionnement sans équivoque à l'égard des forces armées et de la politique étrangère des pays d'appartenance de nos associations.

Cela passe, également, par plus d'indépendance financière en privilégiant les fonds privés au détriment des financements institutionnels, gouvernementaux ou intergouvernementaux, lesquels ne sont pas politiquement neutres pour les groupes armés en présence, surtout quand ils émanent de pays parties prenantes au conflit.

Reste la question de la protection et de l'accès aux victimes qui amène, dans les cas extrêmes, les humanitaires à solliciter officiellement une intervention armée internationale. Pour les raisons de fond évoquées, cela reste, de la part des humanitaires, la stratégie du dernier recours.

Un souci de sécurité immédiate et locale génère, à terme, de l'insécurité globale pour les acteurs des ONG internationales, restreignant, de fait, l'accès à certaines victimes de conflits internes ou internationaux.

Le conflit en Irak constitue un exemple malheureusement emblématique des évolutions décrites.

Les populations locales, souvent prises en otage, sont, aujourd'hui, les premières victimes de tous les conflits.

De la capacité du mouvement humanitaire à dépasser les difficultés décrites, dépendent notre efficacité propre à porter secours aux populations pour vaincre leur isolement et, au bout du compte, la capacité de la société civile occidentale à se poser en alternative des logiques politiques et économiques des États.

Reste à savoir le prix que les humanitaires sont prêts à payer pour revendiquer cette solidarité universelle. ■